

civile soit une première charge sur les revenus de la province.

L'hon. M. Holton, en réponse, fait observer que ni le ministre de la Justice, ni le ministre de la Milice n'a déclaré que le gouvernement impérial veut voir ce traitement attaché à la charge de Gouverneur Général. Si le gouvernement avait laissé le montant du traitement indéterminé et fait part à la Chambre des désirs de l'administration impériale, il eut été possible d'y accéder. Il ne croit pas qu'il suffit de relever le traitement pour attirer ici des hommes d'État de première valeur. Ces personnages ne viennent jamais ici et ne viendront pas tant que de plus grands honneurs les solliciteront, tant qu'il y aura des empires comme les Indes à gouverner. Désireux d'appuyer la proposition visant à réduire le traitement, il votera pour la motion du député de Montcalm.

L'hon. M. Galt approuve le traitement tel qu'il a été fixé en Angleterre puisque, selon lui, l'intérêt du Canada exige que le montant reste tel quel. A ceux qui prétendent qu'en fixant le montant on a dérogé aux résolutions de Québec, il répond que de nombreuses dérogations y ont été faites, par la force des choses, pendant que les délégués se trouvaient en Angleterre, mais elles avaient toutes en vue l'intérêt du Canada. En fixant le traitement au montant où il se situe actuellement, on a voulu s'assurer les services d'hommes de première valeur. S'il a bonne souvenance, il fut convenu en Angleterre que le gouverneur général recevrait 10,000 livres sterling par année en plus d'une résidence meublée, ce qui devait comprendre tous les émoluments attachés à la charge. Réflexion faite, il (M. Galt) est d'avis qu'une réduction de traitement irait à l'encontre des intérêts du Canada. Pour avoir un homme de première valeur, il faut lui verser des émoluments qui lui permettent de mener un train de vie digne de sa position sans avoir à déboursier d'argent. D'ailleurs, il s'agit de pourvoir à l'entretien de celui qui est appelé à gouverner non seulement les provinces actuellement confédérées, mais une Confédération qui s'étendra un jour de l'Atlantique au Pacifique. Le gouverneur général, il le répète, doit être un homme de première valeur, un homme bien vu du gouvernement impérial, et ce n'est pas en abaissant le prestige de la charge et en agissant de façon que seuls des hommes inférieurs convoitent la place, qu'on obtiendra l'homme qu'il nous faut. Il espère que la Chambre ne touchera pas au traitement en question.

M. Jones (Leeds) dit que s'il faut en juger par certaines des observations qui ont été faites, il semble que nous vivions sous un gouvernement despotique et que le peuple n'ait pas grand-chose à dire. On a soutenu que le Dominion ne pourrait obtenir un homme de première valeur à moins d'être prêt à payer la somme convenue. Il (M. Jones) n'éprouve que du mépris pour des considérations à ce point mercenaires et se passerait volontiers d'un gentilhomme qui imposerait de telles conditions. On a beaucoup parlé de l'aristocratie mais les nobles qu'on voit en Angleterre et ici n'ont pas ce qu'il faut pour se mériter la faveur du peuple. A cette noblesse il préfère de beaucoup celle qui vient du cœur, qu'il juge d'ailleurs plus serviable. Il ne veut pas encourager l'aristocratie anglaise à venir prendre racine ici.

M. Mackenzie ne voit pas ce que les exemples des autres colonies de l'empire viennent faire dans le débat. En raison d'une foule de facteurs les cas sont fort différents. Il votera, comme il l'a déjà fait, pour un montant de \$35,000 puisque, à son avis, ce montant est raisonnable. Il ne votera donc pas pour l'amendement. Il regrette que le gouvernement ne se soit pas chargé lui-même de cette question mais il est évident que chaque fois qu'il s'est agi d'économie le gouvernement actuel a été à la remorque d'un comité ou s'est vu obligé de céder, d'une façon ou d'une autre, aux sentiments de la Chambre. (*Applaudissements*).

M. Scatcherd n'ajoute pas foi aux grandes déclarations de principe des députés siégeant de l'autre côté de la Chambre. Ils disent blanc et votent noir. Ils prêchent l'économie et déclarent ensuite qu'ils s'opposent à la motion de l'honorable député de Montcalm en faveur de l'économie. Il (M. Scatcherd) votera pour l'amendement.

M. Rymal dit que de l'autre côté de la Chambre, il y a quinze hommes compétents qui travaillent jour et nuit, qui se surmènent dans l'intérêt du public et qui, malgré tout, n'arrivent pas à faire leur travail. (*Rires*) Pourtant, ces mêmes hommes dont pas un ne s'estime comme étant de second ordre (*Rires*) ne touchent que \$5,000 par année chacun. Il ne croit pas que le gouverneur général qui ne fait rien ou à peu près, ne devrait toucher un traitement dix fois supérieur à celui de ces hommes de première valeur. Il connaît l'histoire du tailleur qui en valait dix (*Rires*) mais on ne lui fera jamais accroire que ce personnage vaut dix de nos hommes d'État. Il votera pour l'amendement.